



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 03 novembre 2022 à 20 h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 19

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 27 octobre 2022

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Carole METZ, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Alain VOLTZENLOGEL

Absent avec pouvoir : Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME

Absent non représenté : M. Philippe SCHILLING

Objet : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la DGFIP

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (paiement par internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances.

Grâce au dispositif de PAYFIP, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours/7, et les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 03 novembre 2022

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP à compter du 03 novembre 2022,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 08 novembre 2022

Publiée ou notifiée le 08 novembre 2022

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Julien ANCKLY